



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/01/2018

Dossier complet le :

12/01/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0008

1. Intitulé du projet

RD 955 - Rectification et calibrage de la chaussée - PR 11+315 à PR 13+485 - La Mure Argens (04)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Alpes de Haute Provence

Nom, prénom et qualité de la personne

René Massette

habilitée à représenter la personne morale

Président

RCS / SIRET

2 2 0 4 0 0 0 1 4 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a)	Défrichement de 26 332 m ² de bois pour rectification et calibrage de la chaussée entre les PR 11+315 à PR 13+485 soit 2170 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La section à améliorer se développe entre le PR 11+315 (85 m environ avant l'accès à la sablière) et le ravin de Fontienne au PR 13+485 (au niveau du délaissé) sur la commune de La Mure Argens.

Le projet global représente 2 170 mètres de longueur.

La chaussée aura une largeur de 6.00 m et elle sera bordée de part et d'autre d'un accotement revêtu en bicouche d'une largeur de 1.30. Ces accotements offriront une zone de récupération aux usagers en cas de perte de contrôle ou d'évitement.

4.2 Objectifs du projet

- Poursuivre le désenclavement de la vallée du Haut Verdon (l'axe de fond de vallée, RD955 et 908, fait l'objet de plusieurs travaux ponctuels afin de rectifier des courbes, de supprimer des rétrécissements, d'améliorer la sécurité par la réalisation de dispositifs de retenue)
- Mettre en cohérence cet axe avec le schéma routier départemental ; la voirie est de type structurant B
- Améliorer la sécurité des différents usagers en supprimant des masques de visibilité tant latéraux que longitudinaux, création d'accotements stabilisés (surface de récupération en cas de perte de contrôle, surlageur pour circulation cyclable), mise en œuvre de dispositifs de retenue,
- Amélioration des écoulements naturels et de la protection de la ressource en eau (dimensionnement des ouvrages hydrauliques existants, création d'ouvrages hydrauliques supplémentaires ...),
- Entretien du réseau facilité (Ouvrages facilement accessibles) et limitation des chutes de pierres sur la chaussée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'axe de la plateforme routière et les rectifications de tracé auront lieu vers l'amont. Ce principe permettra d'éviter les zones de remblais de forte hauteur notamment dans les courbes intérieures, la recherche d'une assise profonde due à la mauvaise qualité des matériaux superficiels et d'éviter toutes incidences sur le Verdon. Le tracé en plan respecte les règles de dimensionnement définies au Schéma Routier Départemental pour la catégorie R60 pour 45% du tracé soit environ 970 mètres. (Cf annexe 8)

Les contraintes de la topographie du site n'ont pas permis de modifications marquantes du profil en long de la route actuelle. Les aménagements portent principalement sur le confort et la perception des usagers en améliorant l'enchaînement des raccordements circulaires et en réduisant au maximum les pentes tous en respectant les caractéristiques des Routes classées R60 et en relief difficile. La pente maximale rencontrée est de 6.3 % sur 180 mètres de long.

Certaines sections nécessiteront des ouvrages de soutènement, tel qu'une paroi clouée, afin de limiter les terrassements et les emprises. Les talus de déblais au-dessus du soutènement auront une pente de 3H/2V. Selon les matériaux rencontrés. Ponctuellement dans les formations de nature rocheuse (marno-calcaire, calcaire), les pentes pourront être raidies à 1H/1V à 1H/2V associées à un grillage de protection ancré. Les déblais seront soit mis en dépôt sur site (anciennes carrières d'extraction ou délaissés) soit évacués vers un lieu de dépôt définitif.

Les talus seront écrêtés côté montagne et ensemencés et recouverts d'une nappe anti érosive biodégradable, afin de limiter leur érosion et favoriser la reprise des végétaux. Les lisières forestières seront reconstituées et les délaissés seront reboisés, permettant ainsi de recréer un paysage autour de la nouvelle infrastructure.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés, la route sera exploitée comme actuellement par le centre d'exploitation concerné. Les travaux apporteront des facilités nouvelles dans l'exploitation grâce à une meilleure stabilité des ouvrages (moins de chutes de pierres, meilleure transparence hydraulique,...)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Utilité Publique des travaux (article R. 123-2 du code de l'environnement, articles R.131-1 à R.132-4 du code de l'expropriation),
- autorisation de défrichement,
- autorisation au titre de la loi sur l'eau (article L 214-1 et suivants du c.e.).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	2 170 m
Largeur de la plateforme (hors talus de déblais et remblais)	8,60 m
Emprise nouvelle	67 007 m ²
Bois à défricher	26332 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Mure Argens direction Colmars

Parcelles concernées :

A19, A21, A22, A24, A26, A62,
A67, A68, A72, A73, A74, A79,
A80, A114, A115, A172, A178,
A179, A181, A183, A184, A189,
A217, A219, A220, A222, A233,
E130, ainsi que 12 parcelles non
cadastrées (ravins ou domaine
public routier).

Détail des parcelles en annexe 9

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. 06° 53' 36" Lat. 43° 98' 76"

Point d'arrivée : Long. 06° 54' 83" Lat. 44° 00' 22"

Communes traversées :

La Mure Argens

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs; et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sur le flanc Sud de la Montagne de Maurel, située entre 890m et 2 120m d'altitude (sommet de la montagne de Cordoeil)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3,350 km à l'ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	75 000 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires faune flore ont été effectués sur un cycle annuel complet. Au regard des emprises finales du projet, et suite aux mesures d'évitement prises par le Département il apparaît que le projet porte atteinte à : - Une unique station de moins de 10 individus de Gagée des champs, - Des espèces protégées mais considérées comme plus communes (reptiles). Cependant, sous réserve de la mise en œuvre des différentes mesures de réduction et d'accompagnement, les impacts résiduels du projet sont jugés globalement peu significatifs. Aucune mesure compensatoire nécessaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'emprise totale du projet est de 67 007 m ² dont emprise sur l'agriculture 3186 m ² et la forêt 26 332 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un risque d'inondation lié au Verdon et à l'Issole ainsi que les ravins dont le plus important est le torrent de la Sasse. Aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) n'existe pour la commune. Le projet peut être exposé aux forts débits des ravins qu'il franchit en cas de pluies exceptionnelles. Le Verdon en contre bas n'est pas une menace.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'une route existante, le projet vise bien sûr l'amélioration des conditions de déplacement. Il n'est toutefois pas attendu un accroissement significatif de celui-ci.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Habitat éloigné du projet et trafic inchangé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions des véhicules, mais il n'est pas attendu un accroissement significatif du trafic.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets chroniques liés au trafic routier comme actuellement Rejets de sels de déverglaçage comme actuellement (pas de modification des modalités de gestion hivernale)
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modernisation de la section concernée entraîne une modification significative du paysage notamment du fait des terrassements, du déboisement et des soutènements. Des mesures paysagères seront mises en œuvre aussi bien pour intégrer l'ouvrage mais également pour donner à voir le paysage de la vallée du Verdon. (cf. étude d'incidences environnementales annexée)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faible perturbation de l'activité agricole (emprise de 3 186 m ²) répartis en 5 parcelles affectées seulement sur leurs bordures. Défrichage de 26 332 m ² perdus pour l'exploitation forestière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe "Etude d'incidences environnementales" fait le point de ces questions

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, les études en amont ont été suffisamment avancées pour permettre de poser un diagnostic pertinent et d'éliminer les impacts les plus forts grâce à des mesures d'évitement et de réduction.

Ainsi, les inventaires faune flore menés sur un cycle annuel ont conduit le maître d'ouvrage à renoncer à aménager l'entrée Nord de La Mure Argens qui de surcroît impactait l'agriculture.

L'étude paysagère a conduit de la même manière à bien identifier les enjeux et à trouver des solutions d'insertion utiles et adéquates.

Dans ces conditions, l'étude des incidences environnementales, annexée au présent Cerfa, est à notre avis suffisante. Une étude d'impact plus fouillée ne nous semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Etude des incidences environnementales Annexe 8 - Description technique du projet Annexe 9 - Demande d'autorisation de défrichement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Digne-les-Bains

le, 20 / 12 / 2017

Signature

Le Directeur général adjoint
du Pôle Développement durable
et territoires



Michel MATH

